



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 46

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Joëlle LEMOUZY
M. Pierre PRIBETICH	M. André GÉRAVIS	M. Jean-Yves PIAN
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	Mlle Stéphanie MODDE
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Alain LINGER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Franck MELOTTE
M. Patrick CHAPUIS	M. Christophe BERTHIER	M. Louis LAURENT
M. Michel JULIEN	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
Mme Catherine HERVIEU	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Gilles MATHEY
Mlle Badiââ MASLOUHI	ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Yves BERTELOOT	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT.
M. Didier MARTIN	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	

### *Membres absents :*

M. Rémi DETANG	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. José ALMEIDA	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. Jean-François DODET	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. François-André ALLAERT	Mlle Christine MARTIN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Alain MARCHAND	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
M. Roland PONSAA	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Lucien BRENOT	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Michel ROTGER	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
M. François NOWOTNY	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.
Mme Christine MASSU	
Mme Claude DARCIAUX	
M. Philippe GUYARD	
M. Jean-Claude GIRARD	
M. Michel BACHELARD	
M. Rémi DELATTE	
M. Philippe BELLEVILLE	
M. Norbert CHEVIGNY	
M. Gilles TRAHARD	
Mme Noëlle CAMBILLARD	

## **OBJET : ENVIRONNEMENT**

**Amorce - Extension de l'adhésion à l'association dans le cadre de la réalisation d'un réseau de chaleur et la prise de compétence énergie**

L'association AMORCE regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association est un réseau de collectivités et de professionnels, qui a pour objectifs d'informer et d'échanger les expériences sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux. Quels que soient les choix techniques, économiques, juridiques ou fiscaux, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

En 1991, dans le cadre de la perspective de la mise en place d'une installation de lavage des fumées à l'Usine d'incinération des ordures ménagères, le Conseil de District souhaitant bénéficier de l'expérience de l'association, a adhéré à AMORCE dans le cadre de sa compétence DECHETS.

A ce titre, par délibération du 10 avril 2008 le Grand Dijon a désigné Mme MODDE en qualité de membre titulaire et M. MASSON en qualité de suppléant. Une cotisation annuelle est versée à AMORCE calculée sur une part fixe et sur une part proportionnelle à la population concernée.

La Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est engagée dans la réalisation d'un réseau de chaleur permettant la valorisation de l'énergie produite par l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) et des ressources bois dont dispose la région.

Le Grand Dijon souhaite bénéficier de l'expérience de l'association et notamment dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur Energie du Grand Dijon.

Il convient donc d'étendre l'adhésion actuelle, à AMORCE, aux compétences RESEAUX DE CHALEUR et ENERGIE (l'adhésion à la compétence Réseaux de Chaleur donnant droit gratuitement à l'adhésion à la compétence Energie).

L'élaboration du schéma comprendra notamment :

- la constitution d'un comité de pilotage,
- l'établissement d'un diagnostic partagé
- un exercice de projection à l'horizon 2020
- l'élaboration de scénarios consensuels et chiffrés d'évolutions
- la proposition d'un plan d'action et d'un échéancier prévisionnel

La cotisation annuelle pour une adhésion complète : DECHETS, ENERGIE et RESEAUX DE CHALEUR est calculée de la façon suivante :

- **part fixe** : 482 € en 2010
- **part proportionnelle** : 5019,32 € en 2010 selon le détail ci-après
- **compétence Déchets** : part proportionnelle à la population soit 1802,74 € (0,0072€ \*250380 habitants)

**compétence Réseaux de chaleur :**

***-part proportionnelle, calculée par rapport à la population*** des communes desservies par un réseau de chaleur sur le territoire du Grand Dijon, soit 175 982 habitants (Chenôve : 14 841 hab , Quetigny : 9 598 hab et Dijon : 151 543 hab),

soit  $175\,982 \text{ hab} \times 0,0118 \text{ €/hab} = 2\,076,58$

***-part proportionnelle à puissance des chaudières installées*** (hors secours) : Chenôve :  $46,2 + 19 = 65,2$  MW, Quetigny :  $24 + 14 = 38$  MW, Dijon : 17 MW

soit  $120 \text{ MW} \times 9,5 \text{ €/MW} = 1\,140,00 \text{ €}$

**Total de la cotisation AMORCE 2010 : 5 501,32 € (482,00 + 1 802,74 + 2 076,58 + 1 140,00)**

Pour 2010 il conviendra de déduire la cotisation déjà versée au titre des Déchets 2042,74 € ( 240 € + 0,0072€ \*250 380 habitants).

Vu l'avis favorable de la commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE :**

- **d' étendre** l'adhésion actuelle à AMORCE au titre de la compétence déchets, à celles du RESEAU DE CHALEUR ET ENERGIE
- **de maintenir** au titre de la compétence DECHETS et **de désigner** au titre des compétences RESEAUX DE CHALEUR ET ENERGIE Madame MODDE en qualité de membre titulaire et Monsieur MASSON en qualité de suppléant pour représenter la Communauté de l'agglomération dijonnaise au sein des diverses instances de l'association, et **de les autoriser** à signer les différents actes nécessaires.
- **d'inscrire** la cotisation correspondante dans le budget .

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président

*Convocation envoyée le 18 juin 2010*

*Publié le 25 juin 2010*

Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

28 JUIN 2010

